

| |
|--|
| Compte-rendu - CONSEIL D'ECOLE – jeudi 12 juin 2025 |
|--|

Présents :

Equipe pédagogique :

Mme Montois, Mme Ben, Mme Lecouf, Mme Déchy, Mme Theiler, Mme Ostrowski,
Mme Guérin, M. Coget, M. Servoin

Municipalités :

M. Faure, Mme Gilleron (Vendegies)

Mme Desombreux, Mme Gérardaux (Sommaing)

Parents : Mme Caron, Mme Carion, Mme Mereau, Mme Dieu, M. Godin.

Excusées : Mme Lesne, Mme Posko

1- Remerciements.

Nous tenons à remercier l'APE, qui, comme tous les ans, va offrir un livre à l'ensemble des élèves de la TPS au CM1, ainsi qu'une calculatrice scientifique aux élèves de CM2.

Merci pour sa participation financière aux sorties et manifestations scolaires de cette année (600 € de participation), ainsi que pour l'acquisition de matériel de sport (tapis, plan incliné, raquettes, engins de lancers...). Plus de 1 500 € pour l'achat de matériel ont été dépensés.

Merci également pour la mise en place d'un moment convivial de fin d'année qui aura lieu le vendredi 13 juin, après la représentation théâtrale des élèves.

Nous souhaitons également remercier la Municipalité pour les divers petits travaux d'entretien, effectués dans les classes et dans les cours de récréation.

Merci encore une fois pour la réactivité des services municipaux qui répond favorablement et rapidement à chacune de nos demandes.

Concernant la sécurité, merci également pour la vérification des extincteurs et des alarmes. Celle-ci a eu lieu le 19 mai dernier.

2- Etat des effectifs.

A ce jour, notre école compte 132 élèves. Nous prévoyons 130 élèves en septembre 2025.

14 CM2 partiront pour le collège à la rentrée prochaine : 13 élèves au collège Saint Exupéry de Solesmes et 1 élève au collège de Valenciennes.

La journée de découverte du collège de Solesmes a eu lieu le mardi 29 avril dernier.

Merci au collège pour cette journée d'immersion ainsi que la prise en charge du coût du repas.

Le 12 mars, Monsieur le Principal adjoint du collège était venu au sein de l'école, pour présenter le collège et répondre aux questions des parents des élèves de CM.

Des portes ouvertes au collège étaient organisées fin avril.

A ce jour, 12 rentrées sont prévues en septembre 2025 (1 CE1, 1 CP, 1 MS, 6 PS et 3 TPS).

La répartition dans les différentes classes n'est toujours pas arrêtée définitivement ; toutefois, une première ventilation a été réfléchiée et proposée à Mme l'Inspectrice.

| Maternelle : 39 | | | | Elémentaire : 91 | | | | |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| TPS (nés 23) | PS (nés 22) | MS (nés 21) | GS (nés 20) | CP (nés 19) | CE1 (nés 18) | CE2 (nés 17) | CM1 (nés 16) | CM2 (nés 15) |
| 3 | 13 | 12 | 11 | 16 | 20 | 16 | 16 | 23 |

| 1^{ère} classe | | | 2^{ème} classe | | 3^{ème} classe | | 4^{ème} classe | | 5^{ème} classe | | 6^{ème} classe |
|-------------------------------|--------------|--------------|-------------------------------|--------------|-------------------------------|---------------|-------------------------------|---------------|-------------------------------|---------------|-------------------------------|
| TPS (2023) | PS (2022) | MS (2021) | MS (2021) | GS (2020) | CP (2019) | CE1 (2018) | CE1 (2018) | CE2 (2017) | CE2 (2017) | CM1 (2016) | CM2 (2015) |
| 3 | 13 | 5 | 7 | 11 | 16 | 6 | 14 | 8 | 8 | 16 | 23 |
| 21 | | | 18 | | 22 | | 22 | | 24 | | 23 |

Des décloisonnements et échanges de services sont envisagés les après-midis entre les classes 1, 2, 3, 4 et 5.

Cette proposition d'organisation est bien sûr susceptible d'évoluer jusqu'à la rentrée de septembre, en fonction des arrivées et des départs possibles.

Comme cette année, les TPS ne pourront être accueillis que le matin. En effet, le nombre de PS nous empêche d'accueillir les TPS au dortoir.

3- Permis internet.

En partenariat avec les forces de gendarmerie locales, les élèves de CM1 et CM2 ont passé leur « Permis-Internet » le lundi 19 mai dernier. Une belle action mise en place afin de prévenir les élèves des différents dangers qu'ils peuvent rencontrer sur la toile.

La remise des diplômes a eu lieu le 26 mai. Le Major de gendarmerie et Monsieur le Maire étaient présents pour cette remise des diplômes. Nous remercions d'ailleurs la Municipalité pour la récompense qui a été offerte aux élèves. (une clé USB).

4- Photos de classe.

Les photos de classe ont eu lieu le lundi 10 mars 2025. Comme l'an passé, dans un souci de simplification, les règlements se faisaient directement sur le site du photographe.

Merci à la société Camurat pour la qualité des photos réalisées.

5- Santé scolaire : Bilans de santé des 4 ans.

Les bilans des 4 ans ont eu lieu cette année fin février 2025.

Merci aux professionnels de santé qui ont organisé et pris en charge ces bilans.

6- Education artistique et culturelle.

Nous tenons à informer l'ensemble de la communauté éducative que suite aux labellisations :
- « **Programme pHARe** » dans le cadre de la lutte contre le harcèlement,
-« **Ecole E3D** » dans le cadre du développement durable,
l'école Yvon Bourrel de Vendegies sur Ecaillon a demandé cette année la labellisation
« **Ecole EAC** », pour le développement de l'Education artistique et culturelle.
Nous sommes en attente de la validation par les services académiques.

7- Stage de Réussite.

Nous rappelons que la première partie d'un stage de réussite a pu avoir lieu lors des vacances d'hiver et qu'une deuxième session sera organisée fin Août 2025.
Le lundi 25, mardi 26, mercredi 27 et jeudi 28 août de 8 h 15 à 12 h.
Les parents des élèves proposés seront contactés individuellement, afin de recueillir leur acceptation.
Nous remercions à nouveau la Municipalité de Vendegies qui a donné l'autorisation d'utiliser une partie des locaux scolaires (une salle de classe et les sanitaires) durant les périodes de vacances, afin de pouvoir organiser la mise en place de ce Stage de Réussite.

8- Sorties et manifestations pédagogiques.

Une année encore bien remplie en terme de sorties et de manifestations pédagogiques :

Dans le cadre de l'éducation à la santé, les élèves des classes 5 et 6 ont bénéficié de deux interventions, en partenariat avec la CCPS, sur l'alimentation et plus particulièrement sur l'équilibre alimentaire (en novembre et en mai).

En liaison avec l'éducation artistique et culturelle, les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 ont participé à l'opération nationale « La Grande Lessive ». Deux thèmes de travail ont été abordés : « *pareil / pas pareil* » et « *du papier, des papiers, vos papiers* ».
Les réalisations des élèves ont été accrochées dans la cour de l'école.

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont profité d'une représentation théâtrale inscrite dans le dispositif « Concert Jeune Public », organisée en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental. Celle-ci s'intitulait « *Loin de Garbo* » et a eu lieu au théâtre de Cambrai.

Les élèves de la classe 6 ont participé au concours « calcul@tice », au collège de Solesmes.
Début juin, les élèves de CP ont également participé à ce concours, au sein de l'école.

En partenariat avec les forces de gendarmerie locale, les élèves de CM1 et de CM2 ont passé leur Permis Internet, après différents temps de formation et de sensibilisation aux dangers d'Internet.

L'installation de carrés potagers au sein de l'école a permis aux élèves de s'initier aux joies du jardinage. Un personnel de la CCPS est déjà intervenu à plusieurs reprises dans les classes et autour de ces carrés potagers avec les élèves.

Ses interventions devraient pouvoir se poursuivre l'an prochain.

En liaison avec l'association « Lire et Faire Lire », les élèves de CP et de CE1 peuvent profiter, de façon hebdomadaire, de séances de lecture animées par une intervenante bénévole : Mme Deparis.

Un spectacle audiovisuel et interactif a été proposé aux élèves des classes 1, 2 et 3 (de la TPS au CP).

Il s'agissait d'une animation avec chansons et participation active des élèves, sur le thème de la forêt et des contes traditionnels.

Ces mêmes élèves ont également bénéficié d'un deuxième spectacle sur le thème de la mer, organisé en liaison avec la CCPS dans le cadre du Parcours culturel.

Les élèves des classes 5 et 6 vont prochainement découvrir une exploitation agricole. Ils pourront être confrontés aux réalités du métier d'agriculteur ainsi qu'à la vie du troupeau laitier, de façon ludique et pédagogique.

En cette fin d'année, les élèves de CM1 et CM2 devraient pouvoir bénéficier d'une intervention sur la sécurité dans les transports en commun. Il s'agit d'une action mise en place en partenariat avec la Région des Hauts de France.

Dans le cadre de l'Education artistique et culturelle, l'équipe pédagogique de l'école de Vendegies s'est engagée dans un vaste projet alliant le chant et le théâtre qui concerne l'ensemble des élèves.

Il s'agit de la mise en voix et en gestes d'une partie du conte « Emilie Jolie ».

L'aboutissement et la valorisation de ce travail d'envergure sont prévus à travers une représentation à destination des familles et des municipalités (Vendegies et Sommaing).

Celle-ci aura lieu le vendredi 13 juin 2025 à 17 heures, dans la salle polyvalente du Lonny de Vendegies sur Ecaillon.

Dès à présent, nous tenons à remercier vivement les élèves pour leur implication dans ce projet artistique.

Un grand merci à la Municipalité pour le prêt de la salle et du matériel communal.

Merci également aux parents et grands-parents qui se sont investis à nos côtés pour l'organisation de ce spectacle.

Je tiens également, à titre personnel, à remercier chaleureusement mes collègues, ainsi que mes ATSEM pour leur travail et leur implication dans ce projet d'envergure.

A l'issue de cette représentation, l'Association des Parents d'Elèves prendra le relais et proposera aux élèves et aux familles un moment convivial de fin d'année.

Merci à l'ensemble des membres de l'APE pour leur investissement sans faille auprès de nos élèves !

9- Organisation de la rentrée.

- Les fiches de renseignements à destination des parents seront distribuées au cours de la semaine de rentrée. Ces fiches sont à remplir le plus précisément possible. D'autre part, n'oubliez pas d'informer l'équipe enseignante de tout changement de situation en cours d'année (situation familiale, domiciliation, numéro de téléphone, etc....).

- Pour les documents d'assurance, les parents peuvent d'ores et déjà demander la reconduction de leur contrat ainsi que l'attestation nécessaire pour l'école (à fournir dès que possible à la rentrée).

Nous rappelons que pour les participations aux sorties extrascolaires (qui dépassent les heures de classe), il est nécessaire que les élèves soient couverts pour la Responsabilité Civile et l'Individuelle Accident ! (Veillez à ce que ces mentions soient explicitement indiquées sur l'attestation d'assurance. Soyez également vigilants vis à vis des dates de validité de votre contrat).

M. le directeur tient à rappeler à l'ensemble de la communauté éducative que le respect des horaires, définis par le règlement intérieur de l'école, est obligatoire.

L'accueil des élèves se fait entre 8 h 20 et 8 h 30 le matin et entre 13 h 20 et 13 h 30 l'après-midi. Les grilles sont censées être fermées à 8 h 30 et à 13 h 30 pour pouvoir démarrer la classe aussitôt.

D'autre part, concernant l'obligation de fréquentation scolaire, en appui du Règlement type départemental des écoles primaires, il est rappelé aux familles que l'inscription à l'école primaire (maternelle et élémentaire) implique une fréquentation régulière. Les responsables légaux de l'élève sont fortement impliqués dans le respect de cette obligation.

Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les responsables légaux doivent, sans délai, faire connaître au directeur d'école (par l'intermédiaire de l'enseignant de l'enfant) les motifs de cette absence. Celui-ci vérifie la légitimité du motif invoqué. Les motifs légitimes doivent toujours traduire une nécessité impérieuse de l'absence.

Lorsque l'enfant a manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées complètes dans une période d'un mois, le directeur d'école sera amené à transmettre sans délai un dossier d'absentéisme de l'élève au Directeur des Services académiques.

A ce titre nous rappelons que les congés pris, en dehors des périodes définies par les instances gouvernementales, ne peuvent être considérés en l'état comme des motifs légitimes.

Les familles qui doivent s'absenter et emmener leur enfant scolarisé avec eux doivent faire une demande manuscrite et justifiée, au moins un mois avant leur départ, à l'attention du Directeur académique des services de l'Education nationale. Cette demande doit indiquer le motif, ainsi que la durée de l'absence de l'enfant et doit être signée par les deux parents. Il importera de préciser également le nom de l'école, la classe et la date de naissance de l'enfant, l'adresse postale des deux parents, leurs adresses électroniques ainsi que leurs numéros de téléphone.

Cette demande devra être remise au directeur de l'école qui la transmettra à l'Inspectrice départementale de l'Education nationale pour avis, et qui la fera parvenir au DASEN.

Un courrier de réponse (favorable ou défavorable) sera envoyé aux parents dès que leur demande aura été traitée.

- Afin que les services municipaux de cantine et de garderie puissent organiser la semaine de rentrée, il est demandé aux parents de bien vouloir inscrire leur(s) enfant(s) avant la fin août (une semaine avant la rentrée).

La rentrée des élèves est prévue le lundi 1^{er} septembre 2025.

Un accueil en classe pour les nouveaux élèves (TPS/PS) et leurs parents est prévu le vendredi 29 Août dès 9 heures.

10- Questions des représentants des parents d'élèves.

Pour l'école :

- Remerciements :

Les représentants des parents d'élèves remercient une nouvelle fois l'équipe enseignante pour leur aide et leur réactivité à diffuser notre message à l'ensemble des parents.

Est-il possible de rappeler les horaires d'accueil des élèves ? (Matin et après-midi)

Y a-t-il des problèmes de respect de ces horaires ? (Instituteurs et parents d'élèves)

Réponse déjà apportée ci-avant.

Est-il possible de rappeler les heures de récréation ? (Ainsi que l'heure du « goûter »)

Les récréations sont organisées comme suit :

Matin : 10 h 15 – 10 h 45 pour les maternelles et 10 h 15 – 10 h 30 pour les élémentaires.

Après-midi : 15 h 15 – 15 h 45 pour les maternelles et 15 h 15 – 15 h 30 pour les élémentaires.

L'heure du goûter correspond à ces horaires de récréation.

L'an prochain, seul un goûter pour la récréation du matin sera autorisé (surtout pour les élèves qui auraient tendance à ne pas prendre de petit déjeuner à la maison). Le goûter de l'après-midi pourra bien sûr être pris après la classe, à la maison ou à la garderie.

Comment se passe la communication entre les deux institutrices de CE1/CE2 ?

Cet aspect a bien été présenté et explicité aux familles lors de la réunion de rentrée. Nous rappelons tout de même qu'un cahier de liaison entre les enseignantes est mis en place et que les informations circulent quotidiennement par appel téléphonique, par SMS, par photo et par mail.

Ces différents aspects concernant l'organisation et le fonctionnement de l'école figurent dans le règlement intérieur. Ils seront rappelés par les enseignants lors des réunions de rentrée.

Je profite de l'occasion pour rappeler l'importance de ces réunions de rentrée...

Le règlement intérieur de l'école sera envoyé aux familles dès que les mises à jour informatiques auront été effectuées par les services académiques.

Question supplémentaire :

Les élèves d'élémentaire peuvent-ils profiter des toilettes n'importe quand dans la journée ?

Les élèves sont censés passer aux toilettes avant et après la classe, ainsi qu'aux récréations et lors de la pause méridienne... Toutefois, ils sont autorisés à les utiliser également pendant le temps de classe, s'ils en éprouvent le besoin.

- Verre de la convivialité offert par Madame Isabelle Ostrowski qui fait valoir ses droits de départ à la retraite.

Au nom de l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'école, Monsieur Servoin tient à remercier chaleureusement Madame Ostrowski, pour toutes ces années où elle a enseigné à l'école de Vendegies.

Toute l'équipe souhaite une excellente retraite à Madame Ostrowski !